

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2020

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme LALANNE procuration à Mme LE GALL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 33

M. le Maire indique que, dans le cadre du déconfinement, les services municipaux reprennent progressivement leur fonctionnement habituel de travail et qu'un retour à la normale était prévu pour fin juin. Il rajoute que lors de la Réunion Inter-Services, qui réunit la Direction Générale des Services et l'ensemble des responsables de service de la Collectivité, il a senti les agents particulièrement motivés pour bien débiter ce mandat.

2020-06-045-DGS – Délégation du Conseil municipal au Maire

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 33

Abstention : 2 (M. Lapébie et Mme Dacharry)

Votes exprimés : 31

Pour: 31

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE que Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes:

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2) De procéder, dans la limite des crédits inscrits au chapitre 16 du budget de l'exercice en cours à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services en deçà des seuils de procédures formalisés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14) D'intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice en demande, constituer la Commune partie civile, ou défendre la Commune dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions, et à toutes les étapes de la procédure et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;

15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€;

16) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17) De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel (année civile) de 2 000 000 €, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

19) De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

20) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;

21) De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition pour tous les biens municipaux d'une surface hors œuvre nette (SHON) inférieure à 300 m², et des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la transformation ou à l'édification pour tous biens municipaux d'une surface hors œuvre nette (SHON) inférieure à 170 m² ;

22) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

DIT que les délégations consenties en application du point 2 de la présente délibération prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les adjoints sont autorisés, dans l'ordre du tableau, à signer les décisions prises au titre des attributions déléguées précitées.

DIT que le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises en application de la présente délégation.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-046-DGS – Droits de préemption urbain – Délégation au Maire

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déléguer au Maire l'exercice du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé quand la Communauté de Communes du Seignanx compétente les aura délégués à la Commune de Tarnos.

PRECISE que le Maire de Tarnos ne pourra préempter au titre des droits de prémption que dans les limites des crédits inscrits au chapitre budgétaire 21.

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les adjoints ou les conseillers municipaux sont autorisés, dans l'ordre du tableau, à signer les décisions prises au titre de l'attribution déléguée précitée

DIT que le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises en application de la présente délégation.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-047-DGS – Droit de prémption – Délégation au Maire – Espaces Naturels Sensibles

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

M. le Maire attire l'attention des nouveaux élus sur le fait que ce droit de prémption est particulièrement important car il permet à la Collectivité d'intervenir lors d'une vente en zone classée Espace Naturel Sensible afin de continuer à protéger ces zones.

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de déléguer au Maire l'exercice du droit de prémption au titre des Espaces Naturels et Sensibles dès lors que le Conseil Départemental des Landes a délégué l'application permanente ou non permanente de ce droit à la Commune de Tarnos,

PRÉCISE que le Maire de Tarnos ne pourra préempter au titre du Droit de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles que dans les limites des crédits inscrits au chapitre budgétaire 21.

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les adjoints sont autorisés, dans l'ordre du tableau, à signer les décisions prises au titre de l'attribution déléguée précitée

DIT que le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises en application de la présente délégation.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-048-DGS – Indemnités de fonction des élus

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Mme Dacharry demande à quelles sommes correspondent les pourcentages indiqués dans la délibération.

M. le Maire rappelle le contexte financier compliqué depuis 2014 et l'annonce de la baisse des dotations aux collectivités ainsi que la décision des élus dès janvier 2015 de revoir à la baisse leurs indemnités à hauteur d'environ 200 € par mois pour le Maire et chaque adjoint. Il rajoute que la somme est indiquée dans le dossier du Conseil municipal à la page suivant la délibération.

Votants: 33

Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)

Votes exprimés : 31

Pour: 31

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer, à compter du 23 mai 2020 :

- l'indemnité du Maire à 59,74 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- l'indemnité des 9 adjoints à 19,81% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- l'indemnité pour 4 conseillers municipaux chargés d'une délégation à 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

DIT que que le montant global des indemnités précitées ne dépassent pas l'enveloppe globale annuelle des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et adjoints.

DIT que le montant de ces indemnités pourra être modifié en fonction de la revalorisation du point d'indice

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

**2020-06-049-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Finances / Voirie / Réseaux »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Finances / Voirie / Réseaux » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Finances / Voirie / Réseaux » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Alain PERRET

Mme Isabelle DUFAU

M. Christian GONZALES

Mme Danièle BIRLES

M. Henri DECKE

M. Patrick CENDRES

M. Didier MIREMONT

Mme Martine PERIMONY-BENASSY

Mme Alice CASSAING

M. Bernard LAPEBIE

**2020-06-050-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Développement économique / Economie Sociale et Solidaire /
Commerce / Agriculture »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Développement économique / Economie Sociale et Solidaire / Commerce / Agriculture » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Développement économique / Economie Sociale et Solidaire / Commerce / Agriculture » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres Mme Isabelle NOGARO
M. Marc MABILLET
M. Alain PERRET
M. Nicolas DOMET
Mme Nelly LALANNE

M. Thierry LECERF
Mme Nicole CORRIHONS
Mme Emilie BAULON
M. Antoine ROBLES
Mme Caroline DACHARRY

**2020-06-051-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Education / Enfance / Jeunesse »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Education / Enfance / Jeunesse » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Education / Enfance / Jeunesse » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Nicolas DOMET
Mme Elisabeth MOUNIER
Mme Fabienne DARRAMBIDE
M. Emmanuel SAUBIETTE
Mme Maryse SAINT-AUBIN

Mme Martine PERIMONY-BENASSY
Mme Nelly PICAT
M. Christophe GARANS
Mme Alice CASSAING
Mme Caroline DACHARRY

**2020-06-052-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Intercommunalité »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Intercommunalité » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Intercommunalité » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	Mme Isabelle DUFAU	Mme Maryse SAINT-AUBIN
	M. Alain PERRET	M. Emmanuel SAUBIETTE
	Mme Isabelle NOGARO	M. Nicolas FLEURENTDIDIER
	M. Francis DUBERT	M. Antoine ROBLES
	Mme Anne DUPRE	M. Bernard LAPEBIE

**2020-06-053-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Transition écologique / Mobilités / Participation citoyenne »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Transition écologique / Mobilités / Participation citoyenne » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Transition écologique / Mobilités / Participation citoyenne » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	M. Marc MABILLET	Mme Aurélie ORDUNA
	Mme Isabelle NOGARO	Mme Fabienne DARRAMBIDE
	Mme Isabelle DUFAU	M. Didier MIREMONT
	M. Alain COUTIER	Mme Alice CASSAING
	M. Thierry LECERF	Mme Caroline DACHARRY

**2020-06-054-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Action sociale / Solidarités / Santé »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33
Votes exprimés : 33
Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Action sociale / Solidarités / Santé » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Action sociale / Solidarités / Santé » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	Mme Anne DUPRE	M. Nicolas FLEURENTDIDIER
	M. Nicolas DOMET	Mme Nelly PICAT
	M. Alain COUTIER	Mme Nicole CORRIHONS
	Mme Nathalie LE GALL	M. Antoine ROBLES
	Mme Aurélie ORDUNA	Mme Caroline DACHARRY

**2020-06-055-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie / Ville durable »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33
Votes exprimés : 33
Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie / Ville durable » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie / Ville durable » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	M. Francis DUBERT	M. Patrick CENDRES
	M. Christian GONZALES	Mme Danièle BIRLES
	M. Marc MABILLET	M. Henri DECKE
	Mme Emilie BAULON	Mme Alice CASSAING
	Mme Nathalie LE GALL	M. Bernard LAPEBIE

**2020-06-056-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Culture / Emancipation »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33
Votes exprimés : 33
Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Culture / Emancipation » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Culture / Emancipation » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	Mme Elisabeth MOUNIER	M. Nicolas FLEURENTDIDIER
	Mme Anne DUPRE	M. Henri DECKE
	Mme Maryse SAINT-AUBIN	Mme Nelly PICAT
	M. Lucien HERVELIN	M. Antoine ROBLES
	Mme Nelly LALANNE	Mme Caroline DACHARRY

**2020-06-057-DGS – Désignation des délégués au sein de la commission
« Sport et Loisirs »**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33
Votes exprimés : 33
Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission permanente « Sport et Loisirs » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Sport et Loisirs » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	M. Christian GONZALES	Mme Nathalie LE GALL
	M. Francis DUBERT	Mme Aurélie ORDUNA
	Mme Nicole CORRIHONS	Mme Emilie BAULON
	M. Christophe GARANS	M. Antoine ROBLES
	Mme Nelly LALANNE	M. Bernard LAPEBIE

2020-06-058-DGS – Désignation des délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

M. le Maire revient sur la proposition qu'il a faite à MM. Roblès et Lapébie afin de constituer une liste commune pour la composition de la commission d'appel d'offres (une place de titulaire pour le groupe de M. Roblès et une place de suppléant pour le groupe de M. Lapébie).

M. Lapébie confirme qu'il refuse cette proposition qui, à son sens, reviendrait à unir le groupe « Divers gauche » qu'il représente avec le groupe « Divers centre » de M. Roblès. Il rajoute que si trois membres du groupe majoritaire acceptaient de voter pour la candidature d'un groupe concurrent, ce groupe pourrait obtenir une place au sein de la CAO.

M. le Maire précise que sa proposition visait à présenter une liste de candidats qui représenterait les trois groupes mais que le résultat des élections municipales étant significatif, il ne peut pas aller au-delà de cette proposition.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une Commission d'Appel d'Offres permanente présidée par M. le Maire

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Candidatures :**LISTE A :**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE

LISTE B :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Antoine ROBLES	• Mme Alice CASSAING

LISTE C :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Bernard LAPEBIE	• Mme Caroline DACHARRY

Résultats :

Votants : 33

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

Liste A : 28 voix

Liste B : 2 voix

Liste C : 2 voix

PROCLAME élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE

DECIDE de créer une commission permanente « Sport et Loisirs » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Sport et Loisirs » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres	M. Christian GONZALES	Mme Nathalie LE GALL
	M. Francis DUBERT	Mme Aurélie ORDUNA
	Mme Nicole CORRIHONS	Mme Emilie BAULON
	M. Christophe GARANS	M. Antoine ROBLES
	Mme Nelly LALANNE	M. Bernard LAPEBIE

2020-06-058-DGS – Désignation des délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

M. le Maire revient sur la proposition qu'il a faite à MM. Roblès et Lapébie afin de constituer une liste commune pour la composition de la commission d'appel d'offres (une place de titulaire pour le groupe de M. Roblès et une place de suppléant pour le groupe de M. Lapébie).

M. Lapébie confirme qu'il refuse cette proposition qui, à son sens, reviendrait à unir le groupe « Divers gauche » qu'il représente avec le groupe « Divers centre » de M. Roblès. Il rajoute que trois votes pour une liste suffisent pour obtenir un poste à la CAO donc si un membre du groupe majoritaire acceptait de voter pour la candidature d'un groupe concurrent, ce groupe pourrait obtenir une place au sein de la CAO.

M. le Maire précise que sa proposition visait à présenter une liste de candidats qui représenterait les trois groupes mais que le résultat des élections municipales étant significatif, il ne peut pas aller au-delà de cette proposition.

Lors du dépouillement, M. le Maire prononce les cinq membres titulaires dont un poste qui revient au groupe d'opposition « Tarnos Seignanx – Notre avenir en commun » puisque, à égalité de voix, M. Lapébie est le plus âgé des candidats.

Après deux délibérations, M. le Maire revient sur ces résultats car, le quotient électoral ayant été mal calculé, seule la liste du groupe majoritaire « Tarnos ensemble » obtient l'ensemble des sièges à la CAO.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une Commission d'Appel d'Offres permanente présidée par M. le Maire

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Candidatures :

LISTE A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE

LISTE B :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Antoine ROBLES	• Mme Alice CASSAING

LISTE C :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Bernard LAPEBIE	• Mme Caroline DACHARRY

Résultats :

Votants : 33

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

Liste A : 28 voix

Liste B : 2 voix

Liste C : 2 voix

PROCLAME élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE

2020-06-059-DGS – Désignation des délégués au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Henri DECKE

Mme Nicole CORRIHONS

M. Christian GONZALES

Mme Maryse SAINT-AUBIN

Mme Aurélie ORDUNA

M. Christophe GARANS

M. Francis DUBERT

Mme Fabienne DARRAMBIDE

Mme Alice CASSAING

M. Bernard LAPEBIE

NOMME en qualité de membres, les représentants des associations locales suivantes :

- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
- Information et défense des consommateurs salariés – CGT (INDECOSA-CGT)
- Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Municipale de Musique (APEEMM)
- Tarnos Organisés Unis et Solidaires (TOUS)

2020-06-060-DGS – Désignation des délégués au sein de la Commission de Délégation de Service Public

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, M. le Maire étant Président de droit

Candidatures :

LISTE A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Nicolas DOMET	• M. Christian GONZALES
• Mme Elisabeth MOUNIER	• Mme Nicole CORRIHONS
• M. Nicolas FLEURENTDIDIER	• Mme Nelly PICAT
• Mme Maryse SAINT-AUBIN	• M. Patrick CENDRES
• M. Emmanuel SAUBIETTE	• Mme Nelly LALANNE

LISTE B :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• Mme Alice CASSAING	• M. Antoine ROBLES

Résultats :

Votants : 33

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :

Liste A : 29 voix

Liste B : 2 voix

PROCLAME élus les membres de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Nicolas DOMET	• M. Christian GONZALES
• Mme Elisabeth MOUNIER	• Mme Nicole CORRIHONS
• M. Nicolas FLEURENTDIDIER	• Mme Nelly PICAT
• Mme Maryse SAINT-AUBIN	• M. Patrick CENDRES
• M. Emmanuel SAUBIETTE	• Mme Nelly LALANNE

2020-06-061-DGS – Création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

2020-06-062-DGS – Désignation des délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Le Conseil Municipal,

DECIDE que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 6

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 6 membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Candidatures :

LISTE A

- Mme Anne DUPRE
- Mme Isabelle NOGARO
- M. Alain COUTIER
- Mme Aurélie ORDUNA
- Mme Fabienne DARRAMBIDE
- M. Nicolas FLEURENTDIDIER

LISTE B

- M. Antoine ROBLES

LISTE C

- Mme Caroline DACHARRY

Résultats :

Votants : 33

Bulletins litigieux : 0

Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste A : 29 voix

Liste B : 2 voix

Liste C : 2 voix

PROCLAME élus les membres du Conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :

- Mme Anne DUPRE
- Mme Isabelle NOGARO
- M. Alain COUTIER
- Mme Aurélie ORDUNA
- Mme Fabienne DARRAMBIDE
- M. Antoine ROBLES

2020-06-063-DGS – Désignation d'un adjoint chargé de représenter la Collectivité dans les actes administratifs

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 33
Votes exprimés : 33
Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Mme Isabelle NOGARO pour représenter la Collectivité dans les actes en la forme administrative.

2020-06-064-DGS – Désignation des délégués au sein de l'Agence Landaise Pour l'Informatique

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant de l'Agence Landaise Pour l'Informatique

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Thierry LECERF	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER

Résultats:

Votants: 31
Bulletins blancs: 2
Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres de l'Agence Landaise Pour l'Informatique suivants:

Titulaire: M. Thierry LECERF

Suppléant: M. Nicolas FLEURENTDIDIER

2020-06-065-DGS – Désignation des délégués au sein du Parc des Sports

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres titulaires et des membre suppléants du syndicat intercommunal du Parc des Sports

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• M. Christian GONZALES	<ul style="list-style-type: none">• Mme Nelly LALANNE
<ul style="list-style-type: none">• M. Christophe GARANS	<ul style="list-style-type: none">• Mme Nicole CORRIHONS

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du syndicat intercommunal du Parc des Sports suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• M. Christian GONZALES	<ul style="list-style-type: none">• Mme Nelly LALANNE
<ul style="list-style-type: none">• M. Christophe GARANS	<ul style="list-style-type: none">• Mme Nicole CORRIHONS

2020-06-066-DGS – Désignation des délégués au sein du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Marc LESPADÉ	<ul style="list-style-type: none">• M. Christian GONZALES
<ul style="list-style-type: none">• M. Marc MABILLET	<ul style="list-style-type: none">• M. Francis DUBERT

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Marc LESPAGE	<ul style="list-style-type: none">• M. Christian GONZALES
<ul style="list-style-type: none">• M. Marc MABILLET	<ul style="list-style-type: none">• M. Francis DUBERT

2020-06-067-DGS – Désignation des délégués au sein du syndicat mixte GEOLANDES

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du syndicat mixte GEOLANDES

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none">• M. Marc MABILLET	<ul style="list-style-type: none">• Mme Fabienne DARRAMBIDE

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du syndicat mixte GEOLANDES suivants:

Titulaire: M. Marc MABILLET

Suppléant: Mme Fabienne DARRAMBIDE

2020-06-068-DGS – Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Alain PERRET	• M. Marc MABILLET

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises suivants :

Titulaire: M. Alain PERRET

Suppléant: M. Marc MABILLET

2020-06-069-DGS – Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte du Littoral Landais

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du Syndicat Mixte du Littoral Landais

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Marc MABILLET	• M. Didier MIREMONT

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Syndicat Mixte du Littoral Landais suivants

Titulaire: M. Marc MABILLET

Suppléant: M. Didier MIREMONT

2020-06-070-DGS – Désignation des délégués au sein du Chenil Birepoulet

Sur le rapport présenté par M. Gonzales, Maire adjoint

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Chenil BIREPOULET

Candidatures:

LISTE A:

- Mme Anne DUPRE
- Mme Nelly PICAT

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Chenil BIREPOULET suivants:

- Mme Anne DUPRE
- Mme Nelly PICAT

2020-06-071-DGS – Désignation des délégués au sein du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie »

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres titulaires et suppléants du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie »

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Henri DECKE
• M. Patrick CENDRES	• Mme Nelly LALANNE
• M. Alain COUTIER	• Mme Danièle BIRLES
• Mme Fabienne DARRAMBIDE	• M. Christophe GARANS

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie » suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Henri DECKE
• M. Patrick CENDRES	• Mme Nelly LALANNE
• M. Alain COUTIER	• Mme Danièle BIRLES
• Mme Fabienne DARRAMBIDE	• M. Christophe GARANS

2020-06-072-DGS – Désignation de délégués au sein du groupement de service commande publique zone Pays Basque Sud Landes

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 33**Abstention : 2** (M. Lapébie et Mme Dacharry)**Votes exprimés : 31****Pour: 31****Le Conseil Municipal,**

DESIGNE M. Alain PERRET (titulaire) et Mme Martine PERIMONY-BENASSY (suppléante) représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande publique Pays Basque Sud Landes.

2020-06-073-DGS – Désignation de délégués au sein des organismes communautaires du Seignanx

Sur le rapport présenté par Mme Dufau, Maire adjointe

Votants: 33**Votes exprimés : 33****Pour: 33****Le Conseil Municipal,**

DESIGNE les représentants de la Commune au sein des différents organismes communautaires du Seignanx comme suit:

**COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES**

- M. Francis DUBERT
- Mme Aurélie ORDUNA

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE**

- M. Jean-Marc LESPADÉ
- Mme Elisabeth MOUNIER

**COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES**

- M. Alain PERRET
- M. Christian GONZALES

2020-06-074-DGS – Désignation de délégués au sein de différents organismes

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 33

Abstention : 2 (M. Lapébie et Mme Dacharry)

Votes exprimés : 31

Pour: 29

Contre : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants de la Commune au sein des différents organismes comme suit:

HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE

- M. Alain PERRET
- M. Emmanuel SAUBIETTE
- M. Nicolas DOMET
- Mme Elisabeth MOUNIER

**CENTRE CULTUREL ET SOCIAL
BOUCAU - TARNOS**

- Mme Elisabeth MOUNIER (titulaire)
- M. Nicolas FLEURENTDIDIER (titulaire)
- Mme Maryse SAINT-AUBIN (suppléante)
- Mme Nelly PICAT (suppléante)

**SOCIETE INTERCOMMUNALE
CULTURELLE ET SPORTIVE BOUCAU
TARNOS (SICSBT)**

- M. Christian GONZALES
- Mme Elisabeth MOUNIER

OFFICE DE TOURISME DU SEIGNANX

- Mme Isabelle NOGARO
- M. Henri DECKE

COMITE DES FETES

- M. Christian GONZALES
- Mme Elisabeth MOUNIER

**MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL
DE CASTILLON (MECS)**

- Mme Fabienne DARRAMBIDE

RESIDENCE TARNOS OCEAN

- Mme Aurélie ORDUNA

**COMITE STRATEGIQUE TERRITORIAL DU
PORT DE BAYONNE**

- M. Jean-Marc LESPAGE (titulaire)
- Mme Isabelle NOGARO (suppléante)

CONSEIL PORTUAIRE

- M. Jean-Marc LESPAGE (titulaire)
- Mme Isabelle NOGARO (titulaire)
- M. Marc MABILLET (suppléant)
- Mme Danièle BIRLES (suppléante)

**COMMISSION PORTUAIRE DU BIEN-ETRE
DES GENS DE MER**

- M. Henri DECKE

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE
DFCI**

- M. Marc MABILLET

**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE (ACCA)**

- M. Nicolas DOMET

**ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET
SOCIALE**

- M. Nicolas DOMET

ECOLE NOTRE DAME DES FORGES

- M. Nicolas DOMET

**ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT**

- Mme Maryse SAINT-AUBIN
(collège L. Wallon)
- Mme Martine PERIMONY-
BENASSY (LP A. Croizat)

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LA
PREVENTION DES POLLUTIONS
INDUSTRIELLES DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR**

- M. Marc MABILLET
- Mme Danièle BIRLES

ADACL

- M. Jean-Marc LESPAGE (titulaire)
- M. Alain PERRET (suppléant)

DELEGUE A LA DEFENSE

- M. Lucien HERVELIN

2020-06-075-DR/CP – Marché de réhabilitation du Centre Technique Municipal – Modification de contrat du lot 2 Macro-lot Structure et du lot 9 Plomberie – Marché 17TX017

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

M. le Maire explique que, lors de la réflexion autour de la rénovation du Centre Technique Municipal, le choix s'est porté sur une réhabilitation plutôt que sur une construction neuve. Il souligne que le coût de la réhabilitation s'élève actuellement à 1 044 € par m² alors que pour une construction neuve, le coût est compris entre 1 300 et 1 500 € par m². Il rajoute que, dans le cadre d'une construction neuve, le vieux bâtiment aurait dû être déconstruit, ce qui aurait occasionné un coût supplémentaire élevé notamment pour la gestion des parties contenant de l'amiante.

Il insiste sur le fait que le bâtiment date de 1966 et que cette réhabilitation avait demandé un travail complexe malgré les expertises extérieures. Il remercie particulièrement Mme Laure Cauchi (Directrice de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine) et M. Yoan Morgand (chargé de mission « Travaux neufs ») pour le suivi du chantier et leur vigilance.

Il indique que le chantier devrait être terminé en octobre et que les élus seront invités à visiter le nouveau CTM fin septembre ou début octobre. Il rajoute que cela sera également l'occasion pour les élus de prendre conscience de l'ampleur du chantier qui aura permis aux agents de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine et de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive de travailler dans de meilleures conditions.

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications de contrat suivantes :

Pour le marché 17TX017

N° et Intitulé du lot	Entreprise attributaire	N° de modification	Montant de la modification en euros HT	Montant du marché après modifications (y compris les précédentes) en euros HT	% de variation / montant du marché initial
Lot 2 Macro-lot	Seg Fayat	5	69 550 ,36 €	2 353 954,99 €	19,05 %
Lot 9 Plomberie	Engie Axima	4	6 361,65 €	300 392,59 €	7,86 %

Le montant de l'ensemble des modifications de contrat sur les deux marchés relatifs à la réhabilitation du centre technique s'élèvent à 453 604,01 euros HT soit 13,92 % du montant du marché initial.

Le coût global de travaux après modifications de contrat, s'élève donc à 3 711 806,27 HT pour une surface de 3 552 m² soit 1 044,99 euros HT /m². Pour rappel le cout des derniers centres techniques construits est compris entre 1 300 et 1 500 euros HT /m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées

DIT que les sommes sont prévues aux budgets ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-076-DAP – Attribution d'un local commercial à la placette du Métro – Activité « Ecole de Surf »

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Monsieur LARREGAIN Nicolas, né le 12 Avril 1980, demeurant à 3 rue Henri Garcia 64340 Boucau, pour occuper le local de surf durant les saisons 2020/2021.

FIXE ainsi qu'il suit le loyer, pour le local de l'école de surf à 2500 € T.T.C / saison

FIXE ainsi qu'il suit les dates d'ouverture et de fermeture du commerce :

- saison 2020 : du 6 juin au 30 novembre 2020
- saison 2021 : du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation saisonnière du local commercial correspondante

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-077-DAP – Avenants aux conventions d’occupation de terrain avec l’ONF – Placette et équipements du Métro et bâtiment « Sagral » du site de la Digue

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la prolongation de la durée de validité de la convention d’occupation de terrain du 21 décembre 2010 jusqu’au 30 novembre 2021 (poste de secours, hélicoptère, pôle commercial et d’animation, plage du Métro),

APPROUVE la prolongation de la durée de validité de la convention d’occupation de terrain du 13 juin 2008 jusqu’au 30 novembre 2021 (Bâtiment « La Sagral », plage de la Digue),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 2 à la convention d’occupation de terrain du 21 décembre 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 3 à la convention d’occupation de terrain du 13 juin 2008.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2020-06-078-CAB – Motion pour l’ouverture d’une sixième classe de 4ème au collège Langevin Wallon

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

M. Roblès explique que la Dotation Heure Globale (DHG) est attribuée à chaque établissement fin janvier et que le chef d’établissement fait ensuite la répartition en fonction de cette DHG, du projet d’établissement et des différents projets au sein de l’établissement. Il rajoute que le chef d’établissement présente ensuite la répartition au Conseil pédagogique, aux commissions permanentes et au Conseil d’administration courant février. Il estime que cette motion arrive tardivement.

Concernant la liste des destinataires de la motion, M. Roblès regrette que le Directeur Académique des Services de l’Education Nationale (DASEN) ne soit pas destinataire car c’est lui qui donne la DHG.

Il estime qu’il est important que cette motion existe mais également que l’action menée par les parents et les enseignants auprès du DASEN soit soutenue pour demander une DHG plus importante.

M. le Maire considère d’une part que 30 collégiens par classe n’est pas une situation admissible et, d’autre part, qu’il n’est pas non plus admissible que 2 élèves qui devraient

dépendre du collège de Tarnos se voient refuser une place car le nombre d'élèves maximum par classe est arrêté à l'avance et ne peut pas changer. Il rajoute que cela a pour conséquence de devoir trouver un autre collège hors secteur avec les difficultés que cela peut poser en terme d'intégration dans leur nouvelle commune et de transport notamment. Il souligne l'injustice de cette situation.

M. le Maire revient sur le fait d'envoyer la motion au DASEN, il accède à cette demande tout en soulignant que le Recteur d'Académie en sera destinataire et qu'il est le supérieur hiérarchique du DASEN.

M. Roblès souhaite préciser qu'à son sens, le nombre d'élève par classe n'est pas non plus admissible et qu'il a seulement fait un rappel des textes sur le fait que les classes de 5ème, 4ème et 3ème peuvent accueillir jusqu'à 30 élèves même au sein d'un Réseau d'Education Prioritaire. Il insiste sur le fait que les effectifs pour la prochaine rentrée sont déjà arrêtés et que cette motion lui paraît tardive.

Mme Saint-Aubin rajoute que si cette motion est proposée maintenant c'est que le collège n'avait pas reçu les informations nécessaires plus tôt à cause de la crise sanitaire et que, par conséquent, le Conseil d'administration n'a pu se réunir que 15 jours auparavant.

Mme Cassaing demande quelle est la différence entre la DHG de l'année dernière et celle de cette année.

M. le Maire n'a pas le chiffre exact mais elle est moins importante que pour la rentrée 2019.

Mme Cassaing revient sur le calcul de la répartition de la DHG. Elle explique que cette DHG est constituée par un nombre total d'heures pour l'ensemble du collège et que le Principal décide de les répartir entre les niveaux en accord avec les enseignants et les parents. Elle rajoute qu'en général il y a un reliquat d'heures.

Elle indique qu'il faut avoir toutes les informations en main afin de savoir de quoi on parle notamment les effectifs et le nombre d'heures de la DHG.

M. le Maire demande à Mme Cassaing si elle sous-entend que le Principal du collège aurait tendance à mal gérer cette répartition.

Mme Cassaing insiste sur le fait que ce n'est pas son propos mais qu'elle souhaite avoir toutes les informations car elle est étonnée que le Principal ait du refuser deux inscriptions.

Mme Saint-Aubin indique qu'elle n'a pas le nombre d'heures exact de la DHG mais que ce nombre est vraiment très juste et empêche le Principal de créer une nouvelle classe.

Mme Cassaing rejoint M. le Maire sur le fait que la situation est dramatique et qu'au delà d'une motion, il faudrait se déplacer pour rencontrer le DASEN.

Mme Orduna explique qu'elle a déjà connu une situation similaire concernant le refus d'élèves par un collège et regrette que la considération des élèves soit purement comptable et non humaine.

Concernant les démarches au niveau de l'établissement, M. le Maire indique que les enseignants ont été reçus par le DASEN et que les parents d'élèves ont écrit au DASEN mais

*n'ont pas sollicité la Municipalité. Il explique que tant que les élus ne sont pas sollicités, ils ne vont pas s'imposer et que cette motion permet d'exprimer la position des élus et de défendre les administrés notamment en terme de maintien des services publics.
Il rajoute que les élus ont toute légitimité pour exprimer leur point de vue à travers cette motion notamment au vu de la baisse drastique du nombre d'enseignants dans le secondaire comme dans le primaire.*

*Mme Dufau souhaite souligner que la question de l'éducation ne peut pas seulement être une question de techniciens mais d'abord de citoyens lorsqu'il est demandé à des élèves de partir dans un collège situé à des dizaines de kilomètres de leur collège de rattachement.
Elle rajoute que la situation des élèves à 30 par classe doit faire l'objet d'une demande afin que ce nombre soit revu à la baisse d'une façon générale et pas seulement pour Tarnos.*

M. le Maire souligne que malheureusement ce sont les élèves en difficulté qui vont pâtir de cette situation et que les élus sont également là pour défendre ces enfants.

Votants: 33

Votes exprimés : 33

Pour: 33

Le Conseil Municipal,

EXIGE une «dotation heure globale» supérieure au collège Langevin Wallon de Tarnos, permettant l'ouverture à minima d'une 6^e classe de 4^e.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40

Tarnos, le 1^{er} juillet 2020

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ

